

GROUPE 4 HERBICIDE

TARGET® DS HERBICIDE LIQUIDE

USAGE AGRICOLE

GARANTIE :

2,4-D 295 g/L
Mécoprop (isomères d) 80 g/L
Dicamba..... 110 g/L
(tous présents sous forme d'amines)

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

ATTENTION



POISON

**CRAINT LE GEL
AGITER VIGOREUSEMENT AVANT L'EMPLOI**

N° D'HOMOLOGATION : **8885**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : **10 L**

Syngenta protection des cultures Canada, Inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, Ontario, N1G 4Z3

LABEL

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la **LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**.

AVIS À L'ACHETEUR

La garantie du vendeur est limitée et soumise aux conditions exprimées sur l'étiquette de sorte que l'acheteur assume les risques corporels ou matériels que l'utilisation ou la manipulation du produit peuvent entraîner et accepte celui-ci à cette condition.

PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, consulter un centre antipoison ou provoquer le vomissement en introduisant un doigt ou un objet à bout arrondi dans la gorge; répéter jusqu'à ce que le liquide vomi soit clair. Conduire d'urgence la victime à l'hôpital le plus près, en emportant le contenant étiqueté ou la brochure.

En cas de contact avec la peau, retirer les vêtements contaminés et laver à fond la peau atteinte à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux, rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin ou un centre antipoison.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

En cas de contact avec les yeux, le produit non dilué provoque une irritation. Une exposition répétée de la peau au produit peut entraîner une dermatite.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Ne pas inhaler la solution ni le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau. Conserver le produit dans son contenant d'origine. Détruire le contenant vide. Empêcher le brouillard qui se dégage au cours de la pulvérisation, les vapeurs - visibles ou non - et l'air qui contient des gouttelettes ou des vapeurs d'entrer en contact avec des plantes autres que celles qu'on veut traiter. S'il y a des plantes sensibles au phénoxy à moins de 400 m de la zone à traiter, pulvériser uniquement lorsqu'une brise légère souffle dans la direction opposée à ces plantes. Les cultures sensibles comprennent : raisin, tomate, tabac, betterave à sucre, tournesol, haricot, soja, navet, chou-fleur et chou, ainsi que de nombreuses autres cultures céréalières, légumières, ornementales et fruitières. On peut réduire la dérive de brouillard si on pulvérise à faible pression.

au moyen d'un appareil à débit élevé muni de buses descendantes produisant de grosses gouttes. Ne pas se servir d'un appareil qui a contenu du TARGET DS pour pulvériser d'autres pesticides sur des cultures sensibles au phénoxy. Ne pas contaminer les lacs, les étangs, les cours d'eau, l'eau d'irrigation, l'eau destinée aux animaux ni l'eau potable. Ranger le contenant bien fermé à l'écart des semences, de la nourriture de consommation animale, des engrais, des plantes, des aliments et des pesticides, y compris les insecticides, les fongicides et les herbicides autres que ceux qui contiennent du 2,4-D, du MCPA ou un débroussaillant.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, appelez au numéro 1-866-375-4648 ou consultez le site Internet www.cropro.org.

ÉQUIPEMENT ET VÊTEMENTS DE PROTECTION

Manutention du concentré (mélange et chargement) : porter une chemise à manches longues, des pantalons longs, des gants, des bas et des chaussures résistants aux produits chimiques et des lunettes de protection (écran facial ou lunettes de sécurité). Rincer les gants avant de les retirer.

Porter une combinaison de travail ou un tablier résistant aux produits chimiques pour manipuler un contenant ouvert de plus de 5 L.

Manutention de la solution diluée à pulvériser (pendant l'application du produit, ou pendant la réparation ou le nettoyage de l'équipement) : porter une chemise à manches longues, des pantalons longs, des gants, des bas et des chaussures résistants aux produits chimiques. Rincer les gants avant de les retirer.

Le port de gants n'est pas nécessaire durant l'application si le tracteur est muni d'un habitacle fermé.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE PAR L'OPÉRATEUR

- Porter des vêtements fraîchement nettoyés et de l'équipement de protection propre chaque jour.
- Rincer les gants avant de les retirer.
- Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes.
- Si l'herbicide pénètre dans les vêtements, les retirer immédiatement; se laver à fond et mettre des vêtements propres. Jeter les vêtements et autres matériaux absorbants qui ont été imbibés ou fortement contaminés de produit concentré.
- Après l'emploi, retirer et laver les vêtements utilisés séparément; se laver à fond et rapidement les mains et la peau exposée à l'eau et au savon. Se conformer aux directives du fabricant quant au nettoyage des vêtements et de l'équipement protection individuelle. En l'absence de directives particulières quant aux éléments lavables, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Laver et ranger l'équipement de protection individuelle séparément des autres vêtements de la maison.
- Après le travail, retirer tous les vêtements et se laver sous la douche à l'eau et au savon.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DU CONTENANT :

ÉLIMINATION DES BIDONS DE PLASTIQUE :

Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

| | | |
|--------|---|-----------|
| GROUPE | 4 | HERBICIDE |
|--------|---|-----------|

TARGET® DS HERBICIDE LIQUIDE

USAGE AGRICOLE

GARANTIE :

| | |
|-----------------------------|---------|
| 2,4-D | 295 g/L |
| Mécoprop (isomères d) | 80 g/L |
| Dicamba..... | 110 g/L |

(tous présents sous forme d'amines)

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

ATTENTION



POISON

**CRAINT LE GEL
AGITER VIGOREUSEMENT AVANT L'EMPLOI**

N° D'HOMOLOGATION : **8885**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Syngenta protection des cultures Canada, Inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, Ontario, N1G 4Z3

PAMPHLET

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la **LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**.

AVIS À L'ACHETEUR

La garantie du vendeur est limitée et soumise aux conditions exprimées sur l'étiquette de sorte que l'acheteur assume les risques corporels ou matériels que l'utilisation ou la manipulation du produit peuvent entraîner et accepte celui-ci à cette condition.

PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, consulter un centre antipoison ou provoquer le vomissement en introduisant un doigt ou un objet à bout arrondi dans la gorge; répéter jusqu'à ce que le liquide vomi soit clair. Conduire d'urgence la victime à l'hôpital le plus près, en emportant le contenant étiqueté ou la brochure.

En cas de contact avec la peau, retirer les vêtements contaminés et laver à fond la peau atteinte à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux, rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin ou un centre antipoison.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

En cas de contact avec les yeux, le produit non dilué provoque une irritation. Une exposition répétée de la peau au produit peut entraîner une dermatite.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Ne pas inhaler la solution ni le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau. Conserver le produit dans son contenant d'origine. Détruire le contenant vide. Empêcher le brouillard qui se dégage au cours de la pulvérisation, les vapeurs - visibles ou non - et l'air qui contient des gouttelettes ou des vapeurs d'entrer en contact avec des plantes autres que celles qu'on veut traiter. S'il y a des plantes sensibles au phénoxy à moins de 400 m de la zone à traiter, pulvériser uniquement lorsqu'une brise légère souffle dans la direction opposée à ces plantes. Les cultures sensibles comprennent : raisin, tomate, tabac, betterave à sucre, tournesol, haricot, soja, navet, chou-fleur et chou, ainsi que de nombreuses autres cultures céréalières, légumières, ornementales et fruitières. On peut réduire la dérive de brouillard si on pulvérise à faible pression

au moyen d'un appareil à débit élevé muni de buses descendantes produisant de grosses gouttes. Ne pas se servir d'un appareil qui a contenu du TARGET DS pour pulvériser d'autres pesticides sur des cultures sensibles au phénoxy. Ne pas contaminer les lacs, les étangs, les cours d'eau, l'eau d'irrigation, l'eau destinée aux animaux ni l'eau potable. Ranger le contenant bien fermé à l'écart des semences, de la nourriture de consommation animale, des engrais, des plantes, des aliments et des pesticides, y compris les insecticides, les fongicides et les herbicides autres que ceux qui contiennent du 2,4-D, du MCPA ou un débroussaillant.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, appelez au numéro 1-866-375-4648 ou consultez le site Internet www.cropro.org.

ÉQUIPEMENT ET VÊTEMENTS DE PROTECTION

Manutention du concentré (mélange et chargement) : porter une chemise à manches longues, des pantalons longs, des gants, des bas et des chaussures résistants aux produits chimiques et des lunettes de protection (écran facial ou lunettes de sécurité). Rincer les gants avant de les retirer.

Porter une combinaison de travail ou un tablier résistant aux produits chimiques pour manipuler un contenant ouvert de plus de 5 L.

Manutention de la solution diluée à pulvériser (pendant l'application du produit, ou pendant la réparation ou le nettoyage de l'équipement) : porter une chemise à manches longues, des pantalons longs, des gants, des bas et des chaussures résistants aux produits chimiques. Rincer les gants avant de les retirer.

Le port de gants n'est pas nécessaire durant l'application si le tracteur est muni d'un habitacle fermé.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE PAR L'OPÉRATEUR

- Porter des vêtements fraîchement nettoyés et de l'équipement de protection propre chaque jour.
- Rincer les gants avant de les retirer.
- Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes.
- Si l'herbicide pénètre dans les vêtements, les retirer immédiatement; se laver à fond et mettre des vêtements propres. Jeter les vêtements et autres matériaux absorbants qui ont été imbibés ou fortement contaminés de produit concentré.
- Après l'emploi, retirer et laver les vêtements utilisés séparément; se laver à fond et rapidement les mains et la peau exposée à l'eau et au savon. Se conformer aux directives du fabricant quant au nettoyage des vêtements et de l'équipement protection individuelle. En l'absence de directives particulières quant aux éléments lavables, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Laver et ranger l'équipement de protection individuelle séparément des autres vêtements de la maison.
- Après le travail, retirer tous les vêtements et se laver sous la douche à l'eau et au savon.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DU CONTENANT :

ÉLIMINATION DES BIDONS DE PLASTIQUE :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)

MODE D'EMPLOI

HERBICIDE LIQUIDE TARGET DS

POUR LA SUPPRESSION SYSTÉMIQUE DE NOMBREUSES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES DANS LE BLÉ DE PRINTEMPS ET LE BLÉ D'HIVER, L'ORGE (NON SEMÉ AVEC DES LÉGUMINEUSES), LE MAÏS, LES CHAMPS LAISSÉS SANS CULTURE (TERRES EN CHAUME ET JACHÈRES) ET AU BORD DES ROUTES.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Mauvaises herbes sensibles

| | |
|---------------------------|------------------------------|
| Renouée liseron | Amarante fausse-blite* |
| Renouée persicaire | Amarante à racine rouge* |
| Renouées annuelles | Chénopode blanc* |
| Soude roulante | Petite herbe à poux* |
| Laiteron | Liseron des haies |
| Spargoute des champs | Moutarde des champs |
| Renouée des oiseaux | Neslie paniculée |
| Lampourde glouteron | Vélar à feuilles d'épervière |
| Tabouret des champs | Vélar fausse giroflée |
| Sarrasin cultivé spontané | Moutarde blanche |
| Canola spontané (1) | Kochia à balais |

* Y compris les espèces résistantes aux triazines.

Mauvaises herbes plus récalcitrantes

Saponaire des vaches
Sarrasin de Tartarie
Bourse-à-pasteur
Topinambour (2)

Liseron des champs (3)
Sagesse-des-chirurgiens
Abutilon

Répression seulement

Gaillet grateron (4)
Mauve à feuilles rondes

Arrêt de croissance des parties aériennes seulement

Chardon des champs (5)

- NOTES : (1) Pour obtenir les meilleurs résultats possibles, appliquer TARGET DS avant la montée en graine du canola, lorsque la mauvaise herbe est au stade de 2 à 4 feuilles.
- (2) Consulter la section «Suppression du topinambour dans le maïs».
- (3) Pour obtenir les meilleurs résultats possibles, appliquer TARGET DS lorsque le liseron des champs est en pleine floraison.
- (4) Pour obtenir les meilleurs résultats possibles, appliquer TARGET DS lorsque le gaillet grateron est entre la première et la deuxième verticille.
- (5) Consulter la section «Éradication graduelle du chardon des champs».

Pour obtenir les meilleurs résultats possibles, appliquer lorsque les mauvaises herbes sont en pleine croissance et qu'elles sont au stade de 2 à 3 feuilles.

Employer la dose la plus faible contre les mauvaises herbes sensibles, en cas de faible infestation et lorsque les conditions de croissance sont idéales.

Employer la dose la plus élevée contre les mauvaises herbes plus récalcitrantes, **(a)** pour contenir le gaillet grateron et la mauve à feuilles rondes, **(b)** pour l'arrêt de croissance des parties aériennes du chardon des champs, **(c)** lorsque les mauvaises herbes ont atteint un stade de développement avancé, **(d)** en cas de forte infestation, ou **(e)** en cas de mauvaises conditions atmosphériques.

DOSE D'EMPLOI

| | <u>DOSE À L'HECTARE</u> |
|---|-------------------------|
| Blé de printemps et d'hiver | 850 mL à 1,1 L |
| Orge | 850 mL |
| Maïs | 850 mL à 1,1 L |
| Champs laissés sans culture (terres en chaume et jachères) | 1,1 à 1,75 L |
| Bord des routes | 3,25 L |

VOLUME DE PULVÉRISATION

| | <u>VOLUME D'EAU À L'HECTARE</u> |
|-----------------------------------|---------------------------------|
| Blé de printemps et d'hiver, orge | 100 L |
| Maïs | 200 à 350 L |

MOMENT DE L'APPLICATION

BLÉ DE PRINTEMPS : Stade de 3 à 5 feuilles.

BLÉ D'HIVER : Vérifier s'il y a des mauvaises herbes dès le début de la croissance au printemps. Les mauvaises herbes annuelles d'hiver (sagesse-des-chirurgiens, tabouret des champs et bourse-à-pasteur) doivent être traitées tôt, pendant qu'elles sont encore au stade de la rosette. Effectuer le traitement avant que la culture n'atteigne 30 cm de haut (dernière feuille déployée).

ORGE : Stade de 2 à 3 feuilles.

DÉLAIS DE SÉCURITÉ AVANT LA RÉCOLTE (céréales)

- Ne pas laisser paître le bétail en lactation dans les champs traités dans les 7 jours suivant l'application.
- Ne pas récolter comme fourrage ni couper la paille dans les 30 jours suivant l'application.
- Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.

MAÏS (cultivé et sucré) :

Traitement tôt après la levée

Appliquer TARGET DS à la volée avant que le maïs n'atteigne 15 cm de haut (dernière feuille déployée) et avant que les mauvaises herbes à feuilles larges* n'atteignent 10 cm de haut. Appliquer dans au moins 200 litres d'eau à l'hectare. Pour réduire la dérive de pulvérisation, appliquer le produit à la pression la plus basse permettant un épandage uniforme sur les cultures et les mauvaises herbes, avec des têtes de buses produisant de grosses gouttes.

TARGET DS peut être mélangé dans le réservoir avec AAtrex ® liquide ou AAtrex Nine-0 ® pour supprimer à la fois les mauvaises herbes à feuilles larges* et les graminées annuelles. Appliquer lorsque le maïs a entre 5 et 10 cm de haut, mais avant que les mauvaises herbes à feuilles larges n'atteignent 10 cm de haut et que les graminées annuelles ne dépassent le stade de deux feuilles. Appliquer TARGET DS à raison de 850 mL à 1,1 litre à l'hectare avec soit 2,25 L d'AAtrex liquide à l'hectare, soit 1,25 kg d'AAtrex Nine-0 à l'hectare .

* Y compris les mauvaises herbes résistantes aux triazines.

Consulter les étiquettes des produits à mélanger avec TARGET DS pour connaître les recommandations particulières. Observer toutes les directives figurant sur les étiquettes de ces produits : précautions, mises en garde, avertissements, restrictions, instructions de mélange et de pulvérisation, rotation des cultures, mode d'emploi détaillé.

MAÏS (cultivé et sucré) :

Application dirigée en postlevée

Si la culture a plus de 30 cm de haut, appliquer TARGET DS avec des buses descendantes. Ne pas laisser la solution de pulvérisation entrer en contact avec la culture au-dessus du point où la première feuille touche à la tige. Appliquer dans 250 à 300 litres d'eau à l'hectare. Pour réduire la dérive de pulvérisation, appliquer à une pression maximale de 150 kPa avec des têtes de buses produisant de grosses gouttes. Si les mauvaises herbes ont atteint un stade de développement avancé, il peut être utile de travailler la terre avant ou pendant le traitement.

NOTE : Dans certaines conditions atmosphériques (par exemple, périodes prolongées de temps froid inhabituel pour la saison ou de temps chaud et sec), le maïs peut être fragile après une application de TARGET DS. Ne pas travailler le sol pendant les deux semaines suivant le traitement. De forts vents pendant les deux semaines suivant le traitement peuvent causer la verse.

Consultez votre conserverie pour connaître les variétés de maïs sucré pouvant être sensibles au 2,4-D.

TARGET DS ne doit pas être appliqué lorsque le maïs mesure entre 15 et 30 cm de hauteur.

DÉLAIS DE SÉCURITÉ AVANT LA RÉCOLTE (maïs cultivé et sucré)

- Ne pas laisser paître le bétail en lactation dans les champs traités dans les 7 jours suivant l'application.
- Ne pas récolter comme fourrage ni couper la paille dans les 30 jours suivant l'application.
- Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.

ATTENTION :

NE PAS APPLIQUER TARGET DS PAR VOIE AÉRIENNE.

Ne pas ajouter d'agents tensioactifs, d'huiles émulsifiables ni d'huiles concentrées à TARGET DS. Ne pas appliquer TARGET DS lorsque la température est au-dessus de 27 °C et que le taux d'humidité relative est très élevé.

Ne pas appliquer TARGET DS si le vent souffle à plus de 8 km/h.

Appliquer TARGET DS uniquement lorsque le vent souffle dans la direction opposée aux cultures sensibles adjacentes.

SUPPRESSION DU TOPINAMBOUR DANS LE MAÏS :

Utilisé dans le cadre d'un «PROGRAMME DE CULTURE DU MAÏS PENDANT DEUX ANS», TARGET DS supprime le topinambour. Si l'on ne cultive pas du maïs deux ans de suite, la suppression du topinambour sera moins efficace.

PREMIÈRE ANNÉE

Appliquer 1,1 litre de TARGET DS à l'hectare lorsque le topinambour a entre 30 et 45 cm de haut, en se conformant aux directives et aux mises en garde énumérées à la section «APPLICATION DIRIGÉE EN POSTLEVÉE».

Faire une deuxième application de TARGET DS à raison de 1,1 L/ha de 10 à 14 jours après la première application.

DEUXIÈME ANNÉE

Répéter le traitement de la première année.

ATTENTION :

Ne pas travailler le sol des endroits infestés de topinambours car cela propagerait les tubercules et les rhizomes et réduirait la suppression.

BORD DES ROUTES :

Pour supprimer de nombreuses espèces de mauvaises herbes à feuilles larges, y compris : chardon vulgaire, chicorée sauvage, salsifis majeur, séneçon jacobée, lychnide blanche, herbe à la puce, aulne, kalmia à feuilles étroites, appliquer 3,25 L de TARGET DS à l'hectare dans

suffisamment d'eau pour obtenir un épandage uniforme. Pour obtenir les meilleurs résultats possibles, appliquer au printemps lorsque les mauvaises herbes sont en pleine croissance.

DÉLAIS DE SÉCURITÉ (bord des routes)

- Ne pas laisser paître le bétail en lactation dans les 7 jours suivant l'application.
- Ne pas récolter comme fourrage ni couper la paille dans les 30 jours suivant l'application.
- Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.

ÉRADICATION GRADUELLE DU CHARDON DES CHAMPS :

PREMIÈRE ANNÉE

Terres en chaume

Appliquer 1,1 à 1,75 litre de TARGET DS à l'hectare sur les repousses de chardon des champs. Pour obtenir les meilleurs résultats possibles, effectuer le traitement lorsque le chardon a entre 15 et 20 cm de haut et qu'il est en pleine croissance. Ne pas appliquer à moins de deux semaines d'un gel destructeur.

Jachères

Appliquer 1,1 à 1,75 litre de TARGET DS à l'hectare lorsque le chardon est au stade du bourgeon. Ne pas travailler le sol dans les quatre semaines suivant le traitement.

DEUXIÈME ANNÉE

Au printemps suivant, appliquer 850 mL à 1,1 litre de TARGET DS à l'hectare lorsque les mauvaises herbes sont jeunes et en pleine croissance. Consulter la section «Dose d'emploi» pour connaître les doses recommandées pour chaque culture.

Note :

L'emploi répété de ce programme éliminera graduellement le chardon des champs.

ATTENTION :

Les symptômes résultant de l'effet du produit sur les mauvaises herbes diffèrent de ceux du 2,4-D. Les effets visibles sur certaines mauvaises herbes récalcitrantes peuvent prendre quelque temps avant de se manifester étant donné que l'action du dicamba s'effectue principalement au niveau des racines. Dans certaines conditions, TARGET DS peut causer un raccourcissement de la paille des céréales sans toutefois en affecter le rendement. Des cultures souffrant de conditions climatiques défavorables comme un excès d'humidité, une sécheresse, une maladie, etc. peuvent être abîmées par une application de cet herbicide. Cependant, de tels dommages sont habituellement compensés par la suppression obtenue.

Recommandations pour la gestion de la résistance

Gestion de la résistance à l'herbicide TARGET DS, herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide TARGET DS et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide TARGET DS ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.

Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.

Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.

Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance. Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.

Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquez avec les représentants de l'entreprise au 1-800-459-2422 (est du Canada) ou au 1-800-665-9250 (ouest du Canada), ou visitez le www.syngenta.ca.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))